Et chez nos voisins allemands…

Die Biene

Fachzeitschrift für Imker mit Veröffentlichungen aus Praxis, Wissenschaft und Verbänden

---

Les apiculteurs allemands disposent de trois revues spécialisées. Elles ne sont pas concurrentes, mais l'organe des syndicats régionaux et fédérations. Ces trois revues : *die Biene, ADIZ (Allgemeine Deutsche Imkerzeitung) et IF (Imkerfreund)* sont diffusées par le *Deutscher Landwirtschaftsverlag GmbH.*

Ainsi les articles des rubriques *aus Praxis und Wissenschaft* présentent dans les trois revues les mêmes contenus. Seule la rubrique *aus den Verbänden* se fait l'expression des particularités et communications locales.
Die Biene est la revue apicole de nos voisins sarrois groupés dans le *Landesverband Saarländischer Imker e.V.*

Elle a été primée avec une médaille d'or Apimondia en 2005.

Au sommaire du numéro du mois de janvier 2014 (n°1.2014)

- Editorial : Une nouvelle année, de nouvelles idées.

- Informations brèves.

- Les considérations du mois : Bienvenue dans mon exploitation apicole "Dadant".

- Tour d'horizon apicole : Abeilles et apiculteurs en Europe.

- Informations scientifiques :
    * Importation de bourdons- parasites compris !
    * De l'effet du thymol sur les larves d'abeilles.

* Davantage de diversité dans le déterminisme sexuel (sex-locus). (p.24)

- Santé de l’abeille : Les traitements contre varroa sont des médicaments ! *(v. « : J’ai lu pour vous..)*

- Question-réponse : J’ai loupé mon traitement d’hiver ….et maintenant ?

- Pas seulement pour les débutants : Contrôle de varroa avec du carton huilé.

- Firmes et produits :
    * Nourrisseurs adaptés pour nucléis Dadant divisibles en 4.
    * Une peinture spécifique pour ruches. *(v. « : J’ai lu pour vous..)*
    * Des ruches à « monter soi-même » (HS-Beuten) présentées au journées apicoles de Donaueschingen
    *La dynastie apicole « Müngersdorff ». (p. 30)

- Communiqués et informations des syndicats, des institutions, de la fédération / Annonces.

- Lu pour vous : Un petit tour dans les nouvelles parutions.

- Abeilles et environnement : A propos de la valeur de la nature citadine pour les plantes et les abeilles.

- Biologie et comportement : Le superorganisme « colonie d’abeilles » : division du travail et durée de vie dans les sociétés d’insectes.

- Débat à propos de l’élevage des abeilles : Avons-nous besoin d’orientations nouvelles dans le domaine de l’élevage de l’abeille méllifère ?

- Apithérapie :
    * Miel et café contre la toux chronique.

* Le miel : efficace pour la guérison de plaies.

- Idée de voyage : Au pays de la carnica

- Protection de l'environnement : le chêne rouvre (Quercus petraea).

J'ai lu pour vous :

L'article : *"Varroa-Behandlungsmittel sind Medikamente/les produits de traitement contre varroa sont des médicaments"* (Dr. Wolfgang Ritter ; p.10 ss.) veut rappeler quelques principes et données de base à l'usage des apiculteurs.

- Une colonie d'abeilles produit des aliments. La lutte contre des maladies ou parasites avec des médicaments est donc soumise à des règles strictes. Celles-ci sont communes à tous les pays européens et à la Suisse.
- Tous les médicaments à usage vétérinaire doivent avoir un agrément officiel. Sur la base de données et analyses fournies par le fabricant on certifie qu'ils sont non dangereux pour les colonies d'abeilles et l'utilisateur, qu'ils ont un effet thérapeutique, et qu'ils ne laissent pas de résidus dangereux. Ils ne doivent enfin pas occasionner de surcharge environnementale. A côté des médicaments "prêts à l'emploi", on peut en Allemagne demander un agrément pour un principe actif dans un dosage et sous une forme d'utilisation donnée. Ceci permet aux pharmaciens de produire eux-mêmes des médicaments.
- Dans le cas des produits "prêts à l'emploi", la notice est partie constituante de l'agrément; elle contient toutes les indications utiles à l'utilisation du médicament. Le médicament perd son agrément pour toute utilisation en dehors du cadre défini et le fabricant se dégage de toute responsablité dans ce cas.
- En Allemagne ne sont autorisés que les seuls médicaments contre varroa. Les médicaments sur la base de principes actifs synthétiques sont prohibés dans l'apiculture bio.

- Les principes actifs de tous les médicaments doivent être évalués par l'instance européenne compétente (EMA) sur la base de leurs propriétés et une valeur de résidus maximale (MRL) doit être déterminée. L'article donne sous la forme de tableaux (1 -récapitulatif des produits de traitement contre varroa autorisés en Allemagne, avec dénomination, principe actif, moment de traitement, mode d'emploi, précautions d'emploi, durée de traitement, conditions d'obtention et 2- mesures des résidus de principes actifs naturels dans les miels et impression gustative) une présentation détaillée qu'il nous est impossible de restituer ici. Pour plus de détails : www.diebiene.de sous Imkerpraxis-Bienengesundheit.
- Il n'y a pas de traitement contre varroa sans conséquences pour la colonie. Il s'agit donc d'éliminer le plus de varroas possibles avec le moins d'impact possible.
- On observe au niveau européen des résistances grandissantes aux traitements. Parmi les principes actifs concernés citons : Pyrethoide (Bayvarol), Coumaphos (Perizin) et Amitraz (non autorisé en Allemagne). Avec les produits naturels les résistances sont plus rares. Le contrôle de l'efficacité d'un traitement est un geste indispensable de l'apiculteur.
- Certains produits ne peuvent être obtenus qu'en pharmacie ou par l'entremise d'un vétérinaire. Dans certains Länder on a mis en place des programmes de lutte pilotés par les services vétérinaires officiels.

  Dans le cas de médicaments soumis à ordonnance, le vétérinaire doit avoir vu la colonie au préalable ; il doit évaluer les effets à posteriori. La prise de possession et l'utilisation de médicaments de pharmacie doit être consignée par l'apiculteur dans le registre d'élevage. Certains produits en vente libre peuvent être obtenus dans le commerce.
- Tous les pays européens n'autorisent pas les mêmes produits. Un apiculteur a le droit d'utiliser les produits autorisés dans le pays dans lequel séjournent ses abeilles. Il n'est pas illégal de transhumer ses abeilles ou vendre leur miel dans un pays où le produit utilisé est interdit. Les problèmes ne peuvent surgir que dans le cas où les résidus de produits dans le miel sont supérieurs aux valeurs données au niveau européen. Il est prohibé d'acheter

dans un pays européen un médicament non autorisé dans son pays pour l'utiliser chez soi. Mais une directive européenne récente autoriserait le fait de se faire prescrire par le vétérinaire un médicament autorisé dans un autre pays…..

"Beutenschutz-Lack" : Une peinture spécifique pour ruches.

(Die Biene – N° 1-2014 –p. 16)

Sur la base d'un projet de recherche la firme allemande Pigrol GmbH a développé une peinture acrylique hautement résistante aux intempéries, spécifiquement pour le domaine apicole. Des études sur l'acceptance par les abeilles ont été réalisées par le Centre Apicole Spécialisé de Veitshöchheim ; le Département "Sciences de l'Abeille" de l'Université de Hohenheim en a testé les effets sur le miel et la cire. Succès sur toute la ligne ! Cette réalisation a d'ailleurs obtenu le prix de l'innovation du réseau « Chemie-Cluster Bayern ».

Pour davantage d'informations : www.farbnatur.de